

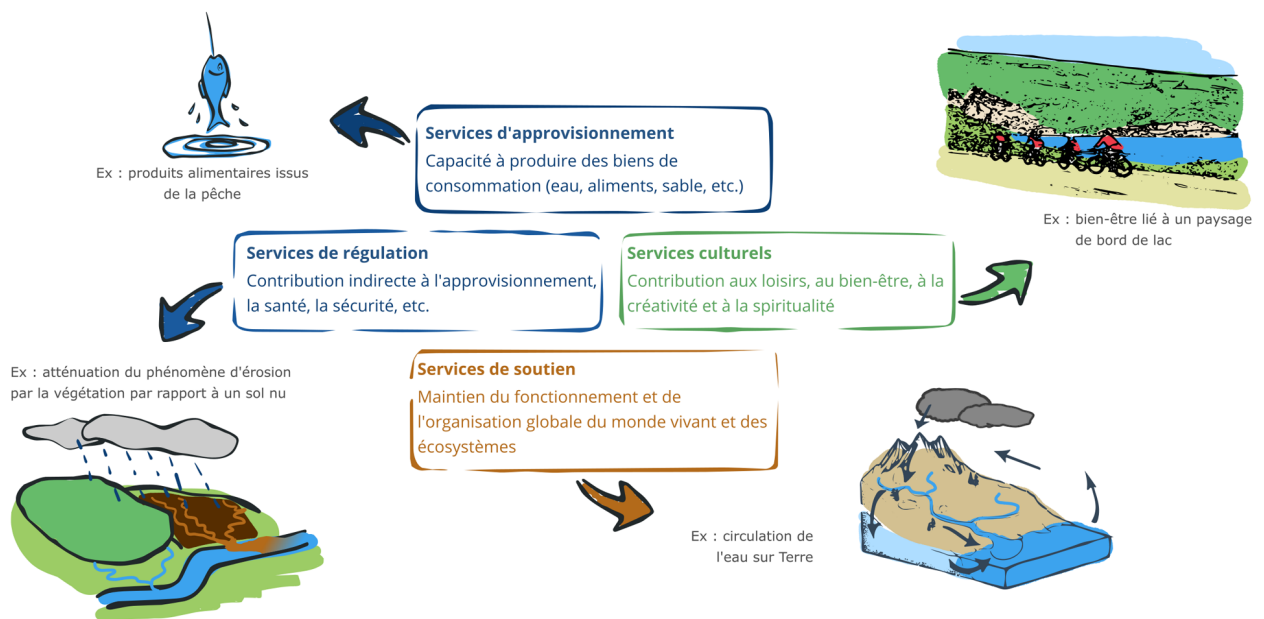


Les milieux naturels



Les connaissances disponibles, bien que fragmentaires, mettent néanmoins en évidence la fragilité des milieux aquatiques et humides et des espèces associées face à des pressions humaines croissantes. En outre, le bassin de l'Adour accueille de nombreuses espèces migratrices dont la situation est préoccupante. La conservation des habitats et des espèces est affectée par le cloisonnement des cours d'eau, la dégradation de la qualité des eaux, les étiages marqués, l'abandon des pratiques extensives (barthes, ripisylves) et la dynamique des espèces invasives. Or, ces milieux jouent des rôles importants pour la qualité des eaux, le stockage d'eau à l'étiage et l'expansion des crues.

Préserver les milieux aquatiques et humides pour les services rendus



Vocabulaire

Lit mineur / lit majeur : le lit mineur est l'espace entre les berges du cours d'eau tandis que le lit majeur est l'espace occupé par une rivière lors du débordement maximal des eaux.

Espace de mobilité admis : espace concerté dans lequel il est convenu de laisser le lit mineur divaguer pour dissiper l'énergie du cours d'eau, tant qu'il n'impacte pas d'enjeu d'intérêt général ou de sécurité publique.

Zone humide : terrain, exploité ou non, habituellement inondé ou gorgé d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire, ou dont la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année. (article L. 211-1 Code de l'environnement)

Trame verte et bleue : réseau formé de continuités écologiques (corridors et réservoirs de biodiversité) terrestres et aquatiques qui permet d'intégrer la biodiversité dans l'aménagement du territoire.

Ripisylve : formation boisée linéaire de bord de rivière.

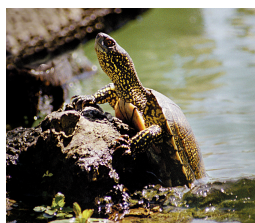
Protéger et restaurer les zones humides

Le SAGE pose un cadre pour **améliorer la connaissance** des zones humides afin de mieux les gérer. Une modélisation sur la base de critères pédologiques a été réalisée pour les pré-localiser. Elle **doit être complétée** par les retours de porteurs de projets et des gestionnaires. Le SAGE demande aux **documents d'urbanisme** de **réaliser des inventaires sur la base de critères végétation/habitats et sols**. Il réaffirme l'importance de **préserver ces milieux et leurs fonctionnalités** dans une **démarche** globale **coordonnée** à l'échelle du bassin et intégrant des politiques foncières. Il **cadre d'ailleurs la compensation des zones humides**, en lien avec la séquence éviter-réduire-compenser, **dans une règle dédiée**. Enfin, le SAGE recommande d'identifier des zones humides prioritaires où mener en premier lieu des actions de gestion.

Concernant les carrières et gravières, le SAGE demande que les projets soient concertés et incite à une réhabilitation des sites proposant une restauration de zones humides et bénéficiant d'un plan de gestion.



Promouvoir la continuité des milieux et des espèces



Le SAGE vise la préservation et la restauration des continuités écologiques pour faciliter la circulation des espèces et des sédiments, qu'elles soient inscrites ou non dans une **trame verte et bleue** (élaborée en associant la cellule d'animation du SAGE). Cela passe par l'identification des **obstacles à l'écoulement** sur les affluents de l'Adour et la mise en place de **solutions permettant le franchissement** (dont suppression des obstacles lorsque cela est possible), y compris sur les obstacles temporaires pour l'irrigation. Au-delà des poissons migrateurs, le bassin de l'Adour amont présente d'autres espèces à fort enjeu comme la loutre, la cistude et le vison d'Europe, le desman des Pyrénées ou la grande mulette qui font

l'objet de plans nationaux de protection. Le SAGE incite, au niveau local, à l'**acquisition de connaissances complémentaires**, ainsi qu'à la **sensibilisation du grand public et des usagers professionnels et de loisir des zones colonisées** par ces espèces pour réduire l'impact des activités humaines et décliner localement les plans nationaux par des actions concrètes. En complément, le SAGE encourage la prise d'arrêtés de protection de biotope pour préserver les milieux colonisés par les **espèces à fort enjeu**.

La **ripisylve** est essentiel au fonctionnement de la rivière et rend de nombreux services si elle est **préservée et en bon état de conservation**. Le SAGE demande la **protection** de ces boisements dans les **documents d'urbanisme** et leur restauration, notamment dans le cadre des actions menées par les syndicats de rivière. Il incite aussi à une **harmonisation du seuil d'autorisation de défrichement** des boisements rivulaires, proposé à 0,5 ha. Enfin, les **espèces exotiques envahissantes** (ou « invasives ») étant une cause majeure de perte de biodiversité et l'éradication des espèces déjà bien implantées sur le territoire n'étant pas envisageable, le SAGE demande de centraliser la connaissance et de **surveiller la progression de ces espèces**, ainsi que de favoriser les pratiques permettant de **limiter leur introduction, leur prolifération et leur dissémination** dans les milieux naturels, que ce soit lors de **travaux** ou par de la **sensibilisation** ou de la **formation** de publics variés.

Gérer et restaurer des espaces de mobilité

Les digues le long du lit mineur limitent la mobilité des cours d'eau qui creusent alors leur lit pour dissiper leur énergie. Or, les digues ne protègent pas systématiquement des enjeux d'intérêt général ou de sécurité publique. Aussi, le SAGE encourage à **développer les démarches d'espaces de mobilité** et demande, pour ceux existants, qu'**aucune installation de nouvel enjeu (cadre par une règle)** n'y soit autorisée et qu'aucun financement public ne soit accordé pour des ouvrages empêchant la divagation des cours d'eau dans les espaces de mobilité admis.



Mieux gérer les inondations

Les crues sont bénéfiques aux milieux aquatiques mais elles peuvent interférer avec les activités humaines. En zone urbaine comme rurale, la **gestion des ruissellements, y compris par les particuliers**, est essentielle pour minimiser les inondations, au même titre que la **restauration de champs d'expansion de crues** dans les secteurs de faibles enjeux. La gestion des inondations passe aussi par la coordination des acteurs, notamment dans une **démarche intercommunale** lorsque cela est pertinent. Aussi le SAGE favorise la mise en place de **plans intercommunaux de sauvegarde**.